

N° 79 - bimensuel - 26 mars 2001

Ministère  
de la culture et  
de la communication

3 rue de Valois  
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

# LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture  
et de la communication

écrits

écrits

écrits



intro murs-murs résidence expo l'oiseau de papier soliloques alkus ocumier

**Dossier**  
**Les ECM, un  
an après**

ECM © Daniel Mestanza

ISSN 1255 - 6270

## Dossier

Les ECM, un an après  
page 7

### Actualité

La réforme du court métrage, un an après

Le soutien financier en augmentation

page 2

En 2001, sept expositions ont reçu le label d'intérêt national

Action culturelle autour du « Fauvisme en noir et blanc »

page 4

Un nouvel établissement public pour l'archéologie préventive

Questions à Marion Julien

page 6

Le catalogue collectif de France sur internet

De nouvelles perspectives pour les utilisateurs

page 11

Commande publique

La ligne de vie d'Hérouville Saint-Clair

page 15

### Portrait

Ariel Goldenberg

Nouvelles orientations à Chaillot

page 16

Directeur de la publication : Jacques Vistel

Rédacteur en chef : Jean-Paul Ciret

Rédaction : Paul-Henri Doro 01 40 15 83 65,

et Hélène dos Santos : 01 40 15 82 13

Comité de rédaction : Lionel Bertinet, Jacques Bordet, René Bouvet, Adeline Boulanger-Coustou, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Annie Gay-Waver, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini

Crédits photographiques : Farida Guerdjou-Brechmer

Maquettiste : Emmanuel Boutier

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Impression : Maulde et Renou

N° de commission paritaire : 1290 AD,

nouvelle série

Tirage : 36 000 exemplaires

2 F le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC,

Ministère de la culture et de la communication

3 rue de Valois, 75042 Paris cedex 01

Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,

internet : <http://www.culture.gouv.fr>



# LA RÉFORME DU COURT MÉTRAGE UN AN APRÈS

## Le soutien financier aux films de courts métrages en nette augmentation

Les objectifs de la réforme du court métrage mise en place en 2000 : Il s'est ainsi félicité de l'importante augmentation des moyens budgétaires alloués aux films de courts métrages. Il a aussi établi un premier bilan en faveur de la production et de la diffusion des films courts.

Pour soutenir la production de courts métrages, le CNC propose quatre types d'aides qui sont attribuées par la direction de l'action culturelle et territoriale, et par la direction de l'audiovisuel.

Quatre types d'aide au court métrage

» L'aide avant réalisation a pour objectif de rester ouverte aux nouveaux talents. Elle est délivrée sur critère artistique, projet par projet.

» L'aide après réalisation a pour but de "rattraper" les films de qualité n'ayant pas bénéficié d'aide à l'état de projet et de récompenser la prise de risque du producteur.

» L'aide du COSIP (compte de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels) s'adresse aux films bénéficiant d'un financement de la part d'une chaîne de télévision.

A ces trois types d'aide, s'ajoutait, jusqu'en 1999, une aide automatique audiovisuelle. L'objet de la réforme entrée en vigueur en 2000, après plus

d'un an de concertation avec les professionnels, a été de supprimer l'aide automatique audiovisuelle, en raison de son insuffisante efficacité. Elle est désormais remplacée par une nouvelle aide sélective dite « aide au programme d'entreprise ».

Soutenir la professionnalisation et le développement des entreprises de production de courts métrages

L'objectif majeur de cette nouvelle aide est de favoriser le développement et la professionnalisation des entreprises qui produisent régulièrement des courts métrages et qui prennent les risques inhérents à l'activité de prospection de jeunes talents.

De plus, une aide à la musique originale a été mise en place, accessible aux projets de films de court métrage qui, bénéficiant déjà d'une aide à la production, affichent un projet musical ambitieux.

Enfin, le CNC a décidé, parallèlement à la réforme des



« Au premier dimanche d'août », Florence Miaillhe  
Les Films de l'Arlequin © Les Films de l'Arlequin



« Tout est trop grand », Laurette Polmans, © Élena Films



« L'Étre chair » Christelle Frémont, Sésame films  
© Sésame films



« Souffle », Muriel et Delphine Coulin, Les Films du poisson © Les Films du poisson



« Le Mal du pays », Laurent Bachet, Mandarin © Arnaud Borrel



« Balafola », Mohamed Camara, Mat films © Mat films

mécanismes de soutien, une augmentation significative des montants d'aide afin de permettre une amélioration des conditions de réalisation des films.

**Des moyens budgétaires accrus**  
Dans le cadre de l'ensemble de ces dispositifs, le montant global des aides à la production de films de court métrage a considérablement augmenté en 2000 puisqu'il s'est élevé à 34 millions de francs, soit 54 % de plus qu'en 1999.

191 films de court métrage de 184 réalisateurs et 106 producteurs différents ont ainsi bénéficié d'une aide en 2000 sur une production totale de 402 films courts ayant obtenu un visa d'exploitation.

**Prochaine étape : améliorer la diffusion des courts métrages**

Lors de son allocution au Festival de Clermont-Ferrand, Michel Duffour a notamment souligné qu'une réflexion doit être maintenant engagée sur les moyens d'améliorer les conditions de diffusion du court métrage en salle, à la télévision et, dans un proche avenir, sur internet. Ce chantier sera mené en 2001 par le CNC.

## BILAN CHIFFRÉ

### » La commission des contributions financières

Présidée en 2000 par Marie Masmonteil, productrice, elle a accordé 48 contributions financières « individuelles » et 46 contributions financières dans le cadre d'un programme d'entreprise (aide au programme), soit au total 94 projets de films, de 94 réalisateurs et 57 producteurs différents pour un montant total de 25,2 millions de francs.

- bilan des contributions financières « individuelles »  
1406 projets examinés sur 9 sessions.

48 contributions accordées pour un total de 12,5 millions de francs.  
48 réalisateurs / 37 sociétés de production pour des montants s'élevant jusqu'à 350 000 francs par film (moyenne de 260 000 francs).

- bilan des contributions financières accordées dans le cadre d'un programme d'entreprise (aide au programme)

92 programmes d'entreprises ont été examinés.  
46 contributions accordées au sein de 27 programmes d'entreprises (1 à 3 projets par programme) pour 46 réalisateurs avec des montants s'élevant jusqu'à 400 000 francs par film (moyenne : 270 000 francs) soit un total accordé de 12,5 millions de francs.

### » La commission des aides après réalisation

(prix de qualité)  
Elle a été présidée en 2000 par le réalisateur Laurent Achard.

Sur 306 films candidats : 48 prix de qualité (47 réalisateurs et 40 producteurs) attribués, d'un montant variant de 30 000 francs à 200 000 francs (moyenne : 73 000 francs) pour un total de 3,5 millions de francs.

### » Bilan des aides à la musique originale

11 projets ont bénéficié d'une aide financière, pour un montant moyen de 20 000 francs (225 000 francs au total).

### » Les aides audiovisuelles

Ces aides du Compte de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels (COSIP), sont accordées sous condition de financement de l'œuvre par une chaîne de télévision.

En 2000, 49 œuvres de court métrage ont bénéficié d'une aide du COSIP, pour un total de 5,4 millions de francs (moyenne : 110 000 francs).

# POUR 2001, SEPT EXPOSITIONS ONT REÇU LE LABEL D'INTÉRÊT NATIONAL dont « Le Fauvisme en noir et blanc » à Villeneuve d'Ascq

Depuis 1999, le ministère de la Culture et de la Communication attribue à certaines expositions le label « exposition d'intérêt national ». Sélectionnées en raison de leur qualité scientifique, mais aussi du caractère innovant des animations culturelles qui les accompagnent, ces expositions s'intègrent dans la politique de démocratisation culturelle du ministère. Chacune d'entre elles bénéficie d'une subvention exceptionnelle de 0,5 à 0,7 MF attribuée par la direction des Musées de France. Les expositions labellisées pour 2001 viennent d'être connues.

*Le Fauvisme en noir et blanc*, l'une des sept expositions à avoir reçu le label d'intérêt national pour 2001, vient d'ouvrir ses portes au public jusqu'au 8 mai 2001, à Villeneuve-d'Ascq.

L'exposition met en lumière la manière dont les artistes fauves (Derain, Dufy, Matisse, Vlaminck...), leurs précurseurs (Gauguin, Maillol, Munch, Vallotton...) et leurs contemporains expressionnistes allemands (Heckel, Kirchner...) ont transcrit en gravure leurs innovations picturales et contribué à renouveler l'art de l'estampe au XXe siècle. L'estampe, avec ces artistes, n'est plus seulement une reproduction : elle devient une œuvre d'art à part entière et un véritable champ d'exploration permettant d'expérimenter avec succès de nouvelles techniques. L'exposition qui rassemble une centaine d'estampes (gravures sur bois, sur métal ou lithographies), des matrices en bois gravé, des livres illustrés et quelques exemples significatifs de sculptures sur bois, est l'occasion de montrer - et de confronter aux œuvres des autres artistes - la série exceptionnelle de gravures d'André Derain appartenant au musée.

## les actions culturelles et éducatives

Le label d'exposition d'intérêt national n'est pas seulement accordé en fonction de la qualité scientifique des expositions mais aussi du caractère innovant des animations culturelles qui les accompagnent. Comme les six autres expositions, *Le Fauvisme en noir et blanc*, pro-

pose de très nombreuses actions à destination des groupes scolaires, des visiteurs individuels et des familles.

## L'accueil des groupes scolaires

Différents circuits de visite ont été organisés à l'intention des groupes scolaires. Pour les préparer, un dossier d'aide à la visite est mis à la disposition des enseignants ainsi qu'une mallette pédagogique sur les techniques d'estampe utilisées par les artistes fauves. Trois circuits sont proposés au choix : le premier s'appuie sur la collection permanente du musée pour faire découvrir aux enfants l'histoire du fauvisme ; le deuxième leur permet d'effectuer une approche technique de l'estampe ; le troisième, enfin, les sensibilise à la notion d'œuvre multiple et d'œuvre reproduite à l'époque contemporaine. Des ateliers d'expression plastique, adaptés aux différents âges, sont également proposés : « Sur les traces du marchand de sable » (à partir de 3 ans), « Le dessin à retardement » (à partir de 4 ans), « Mosaïque » (à partir de 5 ans), etc.

Une évaluation de l'impact de ces visites et de ces ateliers sur les familles sera effectuée. Elle permettra de déterminer dans quelle mesure ils incitent les parents à venir ensuite visiter l'exposition.

## L'accueil des visiteurs individuels

De nombreuses conférences et visites commentées sont également proposées aux visiteurs venant à titre individuel. Au cœur de l'exposition, un espace

ludique, animé par des médiateurs culturels, invite les enfants accompagnés de leurs parents à effectuer des manipulations simples en rapport avec les techniques de gravure.

D'autres ateliers proposent aux enfants une approche créative, ludique et vivante des arts plastiques faisant suite à la découverte des œuvres.

## L'accueil des familles

Soucieux de s'ouvrir davantage aux familles, le musée propose, à l'occasion de cette exposition, un nouveau dispositif d'accueil aux parents accompagnés d'enfants de 4 à 11 ans. Un dispositif qui permet aux parents et aux enfants de découvrir l'exposition séparément et d'échanger ensuite leurs impressions. Après un temps d'accueil commun, le musée invite les enfants à suivre un atelier d'expression plastique et à expérimenter certaines techniques de gravure pendant que leurs parents parcourent l'exposition dans le cadre d'une visite libre ou commentée.

A la suite de ces activités, les participants peuvent, s'ils le souhaitent, retourner dans les salles d'exposition en famille.

Parallèlement à l'exposition un ouvrage intitulé *L'Estampe des Fauves* est publié. Écrit par Emmanuel Pernoud, conseiller scientifique de l'exposition, il fait office de catalogue (Editions Hermann).

*Le Fauvisme en noir et blanc. De Gauguin à Vlaminck, l'estampe des Fauves et son environnement*, Musée d'Art moderne Lille-métropole, 1, allée du musée - 59650 Villeneuve-d'Ascq, jusqu'au 8 mai 2001.





Jeune fille se coiffant © Maurice de Vlaminck

## LES SEPT EXPOSITIONS AYANT REÇU LE LABEL D'INTÉRÊT NATIONAL

### « DRESDE, OU LE RÊVE DES PRINCES. LA GALERIE DE PEINTURES AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE »

Le projet, qui s'inscrit dans la politique de grandes expositions organisées par le musée à partir des prêts de grandes institutions de l'Europe de l'Est, constitue le deuxième volet d'une recherche liée à l'histoire des collections et aux échanges entre la France et l'Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'exposition évoquera d'abord la Dresde du XVIII<sup>e</sup> siècle, à travers des portraits, des vues de la ville et des scènes de la cour, puis présentera des tableaux témoignant de la vitalité des échanges artistiques entre la Saxe et la France, à cette époque.

(musée des Beaux-Arts de Dijon, du 16 juin au 1<sup>er</sup> octobre 2001)

### « QUEL CIRQUE ! »

L'exposition, organisée à Châtellerauld, où se trouve l'École nationale du cirque, la seule à préparer au baccalauréat « option cirque », sera consacrée aux véhicules des gens du voyage. Elle constituera l'une des manifestations marquantes de l'année 2001, décrétée « année du cirque » par le ministère de la Culture et de la Communication. Réalisée en réseau avec l'École nationale du cirque, elle sera présentée dans toute la ville : sur le site de l'ancienne manufacture, lieu d'implantation du musée et de l'école, et dans les différents établissements culturels de la cité : musée Sully, théâtre, cinémas... De très nombreuses animations seront proposées au public.

(musée de l'Auto, de la Moto et du Vélo de Châtellerauld, de juin à septembre 2001).

### « JACQUES-EMILE RUHLMANN DANS LES COLLECTIONS PUBLIQUES FRANÇAISES »

L'exposition - qui sera, après Boulogne-Billancourt, présentée au musée des Beaux-Arts de Montréal, puis dans deux musées américains - réunira et présentera tous les ensembles significatifs d'œuvres de Ruhlmann conservés dans les collections publiques françaises, soit une quarantaine de meubles. Elle permettra également la publication des archives Ruhlmann acquises par le musée ainsi que la présentation de 300 dessins (restaurés), projets de mobiliers et d'architecture intérieure.

(musée des Années Trente, à Boulogne-Billancourt, 15 novembre 2001 - 17 mars 2002)

### « L'ESPRIT NOUVEAU : LE PURISME À PARIS, DE 1918 À 1925 »

Organisée en coproduction avec le County Museum of Art de Los Angeles (qui la présente, ce printemps), l'exposition sera consacrée au Purisme, courant artistique important auquel ont appartenu trois figures majeures de l'art moderne : Fernand Léger, Le Corbusier et Amédée Ozenfant. Les deux pièces principales du pavillon de l'Esprit Nouveau réalisé par Le Corbusier pour l'exposition internationale des Arts décoratifs de 1925 seront reconstituées dans l'exposition.

(musée de Grenoble, du 7 octobre 2001 au 7 janvier 2002).

### « ICONOCLASME. VIE ET MORT DE L'IMAGE MÉDIÉVALE »

Coproduite avec le musée historique de Berne, l'exposition se penchera sur les racines historiques des images chrétiennes et de leur culte au Moyen Age. Seront abordées la critique, la destruction ou la transformation des images saintes pendant la Réforme, puis la Contre-Réforme... jusqu'à la période contemporaine.

(musée de l'Oeuvre Notre-Dame, à Strasbourg, du 12 mai au 26 août 2001).

### « CHRISTIANA TEMPORA. NAISSANCE D'UNE CHRÉTIENTÉ EN PROVENCE »

L'exposition sera bâtie autour des reliques de saint Césaire, évêque d'Arles au VI<sup>e</sup> siècle, qui viennent de faire retour au musée après restauration. Elle introduira à une réflexion sur la naissance de la Chrétienté en Provence.

(musée de l'Arles antique, à Arles, du 15 septembre 2001 au 6 janvier 2002).

### « LE FAUVISME EN NOIR ET BLANC »

(musée d'Art moderne, à Villeneuve-d'Ascq, du 10 février au 8 mai 2001 (voir ci-contre).

# UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC POUR L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

Marion Julien, est chargée de la préfiguration du futur établissement public d'archéologie préventive



Marion Julien © Louis Monier

La loi sur l'archéologie préventive adoptée par l'Assemblée nationale le 20 décembre dernier prévoit que « les diagnostics et opérations de fouilles d'archéologie préventive sont confiés à un établissement public national à caractère administratif ». La création d'un établissement public est une opération complexe, et la Ministre de la Culture a chargé Marion Julien, administrateur civil, d'une mission de préfiguration du nouvel établissement. Marion Julien, actuellement directeur de l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN), que la nouvelle structure est appelée à remplacer, était précédemment secrétaire général de l'Établissement public du Musée et du domaine national de Versailles.

**Marion Julien, à quelles questions est-on confronté lors de la mise en place d'un EPA ?**

La mise en place de ce nouvel établissement public pose des problèmes très particuliers. D'une part, il est assez rare qu'une association soit transformée en établissement public. Ce passage du droit privé au droit public pose des questions juridiques et pratiques très spécifiques. D'autre part, l'archéologie préventive intervient dans l'urgence, dans l'obligation (on contraint des aménageurs à interrompre leur projet), et celle-ci n'est supportable que si les délais sont très brefs. L'EPA doit donc pouvoir fonctionner dans la rapidité. Au jour même de sa création, fin 2001, il devra être opérationnel. Tous les outils, procédures, méthodes, devront avoir été mis complètement au point, afin qu'il soit en mesure de poursuivre les opérations en cours, de calculer et percevoir la redevance, de signer de nouvelles conventions avec les aménageurs ou tout autre partenaire, de recruter et rémunérer son personnel, et plus généralement de passer toute commande ou marché nécessaires à son activité.

Ainsi la préfiguration de l'Établissement public ne se limite-t-elle pas à la rédaction d'un décret constitutif. Bien sûr il faut rédiger un décret statutaire, un décret relatif à la mise en oeuvre du dispositif prévu par la loi, un décret sur le transfert des droits et obligations, mais il faut aussi résoudre toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement interne de l'établissement public, ainsi que celles relatives aux relations de l'établissement public avec ses divers partenaires (services régionaux de l'ar-

chéologie, aménageurs, collectivités territoriales, organismes universitaires et de recherche).

**Quelle méthode de travail avez-vous adoptée ?**

J'ai établi un programme de travail en cinq grands chapitres que j'ai soumis fin décembre dernier avec un calendrier. Une cinquantaine de personnes de l'AFAN - futurs personnels de l'établissement public - participent à ce travail préparatoire, pour faire des propositions sur les questions liées à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public. La Dapa et la DAG animent et coordonnent des groupes de travail associant des conservateurs régionaux de l'archéologie, des représentants de la sous-direction de l'archéologie, ou des personnels de l'AFAN, pour les questions relevant plus particulièrement du domaine d'intervention du service régional de l'Archéologie (SRA) et les relations entre le futur établissement public et les services régionaux de l'archéologie. Enfin, de nombreux thèmes doivent être examinés par le ministère de la Culture et de la Communication avec d'autres ministères (Recherche, Finances et Fonction publique notamment).

**Pouvez-vous détailler un peu ces cinq chapitres ?**

Le premier chapitre est la mise en place du dispositif général, c'est à dire principalement la rédaction des textes d'application de la loi. Beaucoup de questions concernent ensuite le système budgétaire et comptable qui doit être complètement repensé. L'équilibre de l'AFAN s'effectuait opération par

opération, chaque prescription aboutissant à une facturation. Pour l'EPA, la loi prévoit un système de redevance forfaitaire qui obligera l'établissement à travailler dans le cadre d'un budget prévisionnel global. Cette modification du mode de financement implique un changement très important des méthodes de travail. Le troisième chapitre est la gestion du personnel. La loi prévoit que le personnel de l'EPA sera constitué de contractuels : cela permet le réemploi du personnel de l'AFAN et le recrutement de nouveaux agents en fonction des besoins de l'EP. Leur statut, en préparation, fera l'objet d'une discussion avec les représentants du personnel. L'organisation territoriale recouvre les relations avec les partenaires : services régionaux de l'archéologie, aménageurs, et collectivités locales, pour lesquels nous préparons des conventions types, en particulier avec les collectivités locales qui disposent de services d'archéologie qui pourront être associés aux fouilles. L'organisation interne est également envisagée dans ce chapitre avec les responsabilités du siège et celles des services déconcentrés qui devront être redéfinies (il n'y a que 5% des agents à Paris).

Le dernier chapitre recouvre la communication, en particulier la communication sur l'EP en devenir, avec la mise en place d'une feuille d'information à laquelle j'attache beaucoup d'importance car la plupart des chercheurs de l'AFAN n'ont pas la possibilité de se retrouver quotidiennement.

# Dossier :

## LES ESPACES CULTURE MULTIMEDIA

bimensuel - 26 mars 2001- n° 78



© ECM de Chaumont (Haute Marne)

Les technologies numériques et les réseaux donnent au ministère de la culture et de la communication de nouveaux outils pour remplir ses missions essentielles : favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et soutenir la création. Le développement de l'accès public à ces technologies et notamment à l'internet était donc un prolongement logique et attendu de la politique culturelle de notre pays. Le gouvernement de Lionel Jospin en a fait une des priorités de son action pour le développement de la société de l'information. Dans une première phase, plus de 130 espaces culture multimédia ont été ouverts dans toute la France. Dès son arrivée rue de Valois, Catherine Tasca a souhaité renforcer la dimension artistique de ces lieux en développant une politique de pôles d'excellence régionaux et thématiques qui seront ainsi en mesure de devenir des lieux de ressource pour l'ensemble du réseau. Plus que de simples lieux d'accès publics au multimédia et à l'internet, les ECM. proposent et expérimentent de nouvelles formes de création et de pratiques culturelles. La

dimension technologique y est incluse dans une politique générale d'innovation au service des publics. La diversité des lieux ainsi mis en réseau : bibliothèques et médiathèques, lieux du spectacle vivant, lieux socio-culturels liés à la politique de la ville, centres et écoles d'art, etc. favorise la pluridisciplinarité et la richesse des échanges. Ce programme expérimental préfigure ainsi ce que sera, à terme, le réseau connecté des lieux culturels sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi, dans le même temps, Catherine Tasca fait de la connexion à bon débit des lieux culturels une de ses priorités. Le programme de raccordement des écoles supérieures d'art à RENATER, conduit par la Délégation aux arts plastiques, est un des éléments clés de cette politique. Plusieurs régions ont inscrit cette action dans leur contrat de plan avec l'État. Ainsi, le réseau technologique vient renforcer la force et la cohérence des réseaux culturels de lieux, de personnes et d'actions, fruits d'une politique culturelle ambitieuse dans notre pays.



Classe cyber © ECM d'Aymon lire



Classe cyber © ECM d'Aymon lire



© ECM de Chaumont (Haute Marne)

## Le développement des ECM en France

Dans le cadre du programme d'action gouvernemental pour préparer l'entrée de la France dans la société de l'information (PAGSI), le ministère de la Culture et de la Communication développe, depuis 1998, le programme « Espaces Culture Multimédia » (ECM) qui soutient la mise en place de lieux d'accès publics au multimédia au sein de structures culturelles et socioculturelles. Les ECM, qui mettent en œuvre des actions et des programmes de sensibilisation, d'initiation et de formation au multimédia à partir de contenus culturels, éducatifs et artistiques et de projets d'usages de ces technologies, contribuent à l'objectif gouvernemental de réduction de la « fracture numérique ». Ils développent et valorisent également de manière prioritaire la dimension culturelle des technologies de l'information et de la communication à la fois comme outils d'accès à la culture et au savoir et comme outils d'expression et de création.

En tant que lieux d'accès publics, les ECM ont vocation à répondre à des demandes individuelles de toutes sortes, pour des usages ponctuels mais aussi pour la réalisation de projets d'envergure. Les ECM sont sollicités pour participer à des actions en partenariat avec des organismes du secteur éducatif, culturel ou social. Partie prenante des politiques d'aménagement du territoire, notamment dans les zones urbaines, ils concourent à favoriser l'accès des populations des quartiers périurbains aux technologies d'information et de communication et, à travers elles, à des ressources et à des activités culturelles. Les ECM sont aussi des lieux d'expérimentation artistique : des adultes et des enfants de tous milieux et de toutes origines, encadrés par des artistes, plasticiens, musiciens ou concepteurs multimédias, viennent y concevoir et y réaliser, individuellement ou collectivement, des œuvres multimédias tels que des cédéroms, des morceaux de musique électronique, des sites Web.

A l'heure actuelle, cent trente Espaces sont opérationnels sur l'ensemble du territoire national dans des bibliothèques (52), des centres culturels municipaux et MJC (29), des cinémas et centres audio-

visuels (12), des scènes nationales et lieux de diffusion du spectacle vivant (10), des centres d'art et écoles d'arts plastiques (9), des scènes de musiques actuelles (7), des centres de culture scientifique et technique (5), des friches artistiques et nouveaux lieux pluridisciplinaires (5), et dans 1 association de promotion du patrimoine.

En 2001, le ministère souhaite prioritairement renforcer la mise en réseau des Espaces Culture Multimédia et constituer au sein de ceux-ci des pôles de référence dans les domaines de la formation et de la création. La sélection et le financement de quelques nouveaux ECM se poursuivront dans une optique de rééquilibrage territorial.

La dynamique créée par le programme ECM devrait bénéficier plus largement à d'autres structures culturelles et à d'autres réseaux de lieux d'accès publics au multimédia. Le ministère va ainsi prendre en compte à partir de 2001, à travers un dispositif de « Relais Culture Multimédia », un nombre accru de structures culturelles ou socioculturelles offrant un accès à l'internet et au multimédia. En outre, il va renforcer sa coopération avec les autres ministères (Jeunesse et Sport, Ville,...), les collectivités territoriales et les opérateurs publics. Il participera activement aux travaux de la Mission interministérielle pour l'accès public à l'internet récemment créée auprès du Premier ministre.

### Les ECM répondent aux caractéristiques suivantes :

- » ils sont implantés dans des structures culturelles ou socioculturelles existantes, spécialisées ou pluridisciplinaires, qui accueillent déjà du public pour des activités artistiques ou culturelles. Ils sont destinés aux publics les plus larges, avec une attention particulière pour les publics jeunes ;
- » ils constituent des espaces dédiés au multimédia, comprenant un minimum de 5 micro-ordinateurs. Ils sont gérés par du personnel qualifié dans les domaines culturels, artistiques, pédagogiques et techniques ;
- » ils mettent en œuvre des actions de sensibilisation, d'initiation et de formation au multimédia, à partir de contenus culturels, édu-



catifs et artistiques et en articulation avec les actions déjà menées par leur structure d'implantation ;

» ils constituent un fonds conséquent de programmes multimédia hors ligne (cédérom, DVD) culturels, artistiques et éducatifs et par un travail de veille ;

» ils favorisent la connaissance, l'appropriation et la maîtrise des technologies comme outils de création et d'expression artistiques et culturelles (texte, graphisme, musique, vidéo...) et encouragent ainsi les pratiques amateurs dans ces domaines ;

» ils mènent un travail d'animation (rencontres, débats, conférences...) pour susciter une véritable réflexion sur les pratiques et les enjeux du multimédia et participer de manière active à l'émergence d'une « culture multimédia ».

Le soutien du ministère de la Culture et de la Communication prend la forme d'une subvention de fonctionnement. Elle peut s'élever jusqu'à 50 % du coût total de fonctionnement de l'ECM. Elle est modulée en fonction de l'ampleur du projet présenté et de la taille de l'agglomération et des bassins de population concernés. Elle est plafonnée à 200 000 F.

Le programme Espaces Culture Multimédia est géré conjointement par la délégation au développement et à l'action territoriale (DDAT) et les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) en liaison avec la direction du livre et de la lecture (DLL) pour les bibliothèques.

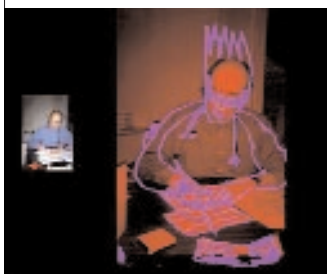
#### ETUDES SUR LES ECM

Dans le cadre d'un programme d'observation et d'analyse des usages des réseaux, initié par le ministère de la culture depuis 1996, des observations de terrain ont été réalisées dans un certain nombre d'ECM depuis 1999. Elles ont donné lieu à sept études thématiques. Ces études donnent une vue d'ensemble, éclairée par de nombreux exemples, des usages des technologies dans les ECM.

- @ Usages individuels en accès libre (décembre 1999)
- @ Initiation et formation (décembre 1999)
- @ Partenaires institutionnels et usagers collectifs (décembre 1999)
- @ ECM et politique de la Ville (mai 2000)
- @ Ateliers de création et de pratiques artistiques (octobre 2000)
- @ animateurs multimédia - Qui sont-ils ? Que font-ils ? Un nouveau métier ? (décembre 2000)
- @ Trajectoires personnelles et projets individuels (mars 2001)

» Les 7 études thématiques sont téléchargeables à partir du site internet du ministère de la Culture : [www.culture.fr](http://www.culture.fr)

## SUR LE TERRAIN, quelques exemples d'activités proposées par les ECM



*C'est trop beau © ECM Aymon Lire*

### C'est trop beau

« C'est trop beau » est le titre d'une borne interactive créée dans le cadre d'un projet conduit par l'association culturelle *Aymon Lire* et son ECM. Encadrés par trois graphistes, un photographe, un créateur multimédia, et l'équipe de l'ECM, 170 élèves d'écoles et de collèges y ont participé en 1999/2000. Les graphistes ont animé une série d'ateliers de création dans six classes de CM2 et une classe de 6ème à Bogny-sur-Meuse, Thilay et Charleville, pendant et en dehors du temps scolaire.

Dans un premier temps, les élèves ont été invités à constituer leur « micro-musée personnel » fait de choses et de personnes auxquelles chacun est sentimentalement attaché. A partir de cette collection, les enfants ont photographié, dessiné et écrit dans un cadre contraint par une série de scénarios simples. Dans un deuxième temps, le texte était lu et enregistré sous forme numérique, la photo cadrée et un détail choisi pour être reproduit en mosaïque sur l'écran. Sept scénarios semblables ont été conçus et réalisés collectivement.

La phase finale de la production (programmation des fonctions interactives, intégration de l'ensemble des données, tests) a été effectuée par Antoine Denize et

Jean-Marc Bretegnier. Ce projet se prolonge en 2000/2001 avec la même équipe mais avec un nombre accru d'ECM et une ambition plus grande : produire et éditer un cédérom.

#### Pour en savoir plus :

ECM du centre socio-culturel *Aymon Lire*, BP 10, 34 rue de l'Avenir, 08120 Bogny-sur-Meuse.

#### Contacts :

Pascal Camus (responsable de l'ECM)  
Frédéric Massiet (animateur)  
Mél : [aymonlire@wanadoo.fr](mailto:aymonlire@wanadoo.fr)

### A la Recherche du Gluon Perdu

L'ECM du centre de culture scientifique, technique et industrielle de Grenoble a créé un jeu d'énigmes interactif baptisé *à la recherche du gluon perdu*. Un professeur est enfermé dans son laboratoire. Il a perdu les quatre mots de passe qui commandent l'ouverture des portes. Il faut retrouver ces mots de passe à l'aide des informations données sous formes d'énigmes par le professeur, qui communique avec l'extérieur via une interface de *chat*. Les réponses se trouvent sur des sites *web*. Destiné à un public jeune (à partir de 10 ans), le but de cet atelier, outre le côté ludique, est de sensibiliser aux techniques de recherche sur *Internet*, mais aussi à la lecture et l'interprétation des résultats d'un moteur de recherche. Ce jeu permet de développer une activité collective autour du multimédia.

#### Pour en savoir plus :

ECM Quai des Clics / CCSTI Grenoble, 1 place St Laurent, 38000 Grenoble

#### Contacts :

Laurent Chicoineau (directeur adjoint du CCSTI, responsable de l'ECM)  
Emmanuel Heigéas (animateur).  
Mél : [emmanuel.heigeas@ccsti-grenoble.org](mailto:emmanuel.heigeas@ccsti-grenoble.org)  
Site web : [www.ccsti-grenoble.org](http://www.ccsti-grenoble.org)



« Vive le clic », © ECM de la Maison des arts Thonan-Evian

## Ateliers de musique assistée par ordinateur

En juillet 2000, l'ECM de la médiathèque Château Calone de Saint-Etienne-au-Mont dans le Pas-de-Calais a proposé une vingtaine de séances de formation à la MAO (musique assistée par ordinateur). Encadrés par un artiste musicien, les jeunes stagiaires ont ainsi découvert la composition et la mise en forme de morceaux de musique. Plusieurs styles de musique ont été abordés : le rap, la dance, le reggae et la techno, mais aussi la world music et la musique contemporaine électronique, fréquemment liées aux technologies numériques.

L'apprentissage de la MAO s'est fait en deux temps : tout d'abord apprendre à entendre les sons séparément, à les superposer, à choisir un rythme, à commencer un morceau, le développer et le finir, en essayant de l'équilibrer et de l'harmoniser. Un atelier de bruitage a aussi permis aux jeunes de créer leur banque de sons, de s'impliquer dans la recherche des sonorités et ensuite de numériser les bruits.

Enfin, une démarche de création a pu aboutir : élaboration des mélodies, choix de la base rythmique, sélection des sons, prise de voix dans le rythme....

Une trentaine de jeunes de 13/16 ans et 16/25 ans en rupture scolaire ou en difficulté d'insertion, par groupe de six ou huit, ont pu s'initier à la MAO. Leurs travaux ont été édités en Cd-audio distribué gratuitement et sonoriseront le futur site web de la commune.

### Pour en savoir plus :

ECM de la médiathèque Château Calone, rue Pasteur, BP 15, 62360 Saint-Etienne-au-Mont

### contacts :

Anne-Sophie Kunkel (directrice de la médiathèque)  
Wilfried Déplanque (animateur NTIC)  
Mél :  
mediatheque.st.etienne.au.mont@wanadoo.fr

## Quand le multimédia prolonge la découverte du cinéma

A Montpellier, l'ECM Diago Kawenga est installé dans les locaux du cinéma *Le Diagonal*, partenaire des dispositifs *Ecole*

et *Collège au cinéma*. Depuis la rentrée 2000, il offre de nouvelles activités d'initiation au cinéma. Ainsi, les classes du primaire participant à *Ecole et cinéma* peuvent-elles prolonger les projections au cinéma par des activités au sein de l'atelier multimédia. Les enfants y apprennent à rechercher sur internet des informations sur un cinéaste, une thématique, un acteur. Ici, la pratique est orientée vers la rédaction de critiques de films afin de les mettre en ligne, ce qui valorise l'esprit critique de l'élève.

## Cinémultimédia des journées et des ateliers

En dehors des temps scolaires, le cinéma et l'ECM proposent également des journées *Ciné-multimédia*. Destinées en priorité aux 9-11 ans, ces journées se déclinent en une matinée de sensibilisation à l'histoire du cinéma dans les locaux du cinéma Diagonal - parcours des premiers jouets optiques à l'invention des frères Lumière - et une après-midi au sein de l'ECM. Au menu de cette initiation multimédia : retouche d'images, animation 3D, jeux de piste à travers les cédéroms sur les frères Lumière et Charlie Chaplin.

Ces journées devraient progressivement s'ouvrir à tous les niveaux scolaires, de la maternelle au lycée et aborder de nouvelles thématiques comme le mouvement, le passage du muet au sonore, le cinéma d'animation, la peur au cinéma, la musique au cinéma... L'animation en est assurée par les animateurs de l'ECM ainsi que des étudiants et professionnels du cinéma.

## Des ateliers de pratique et d'écriture multimédia

L'espace Diago Kawenga organise par ailleurs de nombreux ateliers de pratique et d'écriture multimédia, en collaboration avec des établissements scolaires (écoles, collèges et lycées), mais aussi avec les maisons pour tous et les centres de loisirs.

Ces ateliers proposent aux jeunes, à partir de projets éducatifs, l'accès à des ressources documentaires (textes, images, son), l'initiation à la navigation thématique (internet, cédérom), la mise en ligne d'un journal d'école, de textes ou de poèmes, la création de pages web ou la construction de sites. Ces travaux collectifs développent autant de compétences dans l'expression écrite (rédaction et synthèse) que dans les arts visuels (dessin, photographie...).

### Pour en savoir plus :

ECM Diago Kawenga, 2 cours Gambetta, 34000 Montpellier  
contacts :  
Sophie Menanteau  
Mél : contact@diagokawenga.com  
Site web : www.diagokawenga.com/

### Pour plus de renseignements :

Ministère de la Culture et de la Communication, Délégation au Développement et à l'Action Territoriale  
2, rue Jean Lantier - 75001 Paris  
tél. 01 40 15 73 00 - fax. 01 40 15 78 00

» [www.culture.fr/culture/actualites/politique/ecm/index.html](http://www.culture.fr/culture/actualites/politique/ecm/index.html)

### contact :

Jean-Christophe Théobalt, chargé de mission TIC  
Mél : jean-christophe.theobalt@culture.gouv.fr  
René Bouvet, chargé de communication  
Mél : rene.bouvet@culture.gouv.fr

## le catalogue collectif de France sur internet

# DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LES UTILISATEURS

Projet commun au ministère de la culture et de la communication, et au ministère de l'éducation nationale, confié pour sa réalisation à la Bibliothèque nationale de France, le Catalogue collectif de France est accessible sur son site internet depuis le 29 janvier 2001 dans son intégralité. Il constitue désormais l'outil sur lequel s'appuie la mise en réseau de la BnF avec les bibliothèques en région. Il offre la possibilité d'identifier et de localiser à distance plus de 14 millions d'ouvrages et de périodiques disponibles dans les principales bibliothèques françaises, grâce au rapprochement de trois grands catalogues qui sont interrogeables simultanément :

» **le catalogue BN-Opale Plus** qui contient les références de 8 millions de livres et de périodiques, correspondant principalement, aujourd'hui, aux collections imprimées de la Bibliothèque nationale de France.  
» **le catalogue du système universitaire de documentation** qui contient les références de plus de 4 millions d'ouvrages, périodiques, thèses et autres types de documents, appartenant au réseau des 110 bibliothèques universitaires et inter-universitaires et de grands établissements de l'enseignement supérieur. Ce catalogue est le produit de la fusion de catalogues réalisés par les bibliothèques universitaires dans trois sources de catalogage : BN-Opale, SIBIL France, OCLC et hors source.

» **le catalogue des fonds anciens** (livres imprimés avant 1811) ou locaux de 55 bibliothèques municipales ou spécialisées qui contient les références de plus de 2 millions d'ouvrages. Ce catalogue est le résultat de plusieurs chantiers

menés par la Bibliothèque nationale de France depuis 1992, qui ont permis d'informatiser les catalogues de fonds sélectionnés pour leur richesse et leur originalité, par exemple le fonds Jules Verne à Nantes, le fonds taurin à Toulouse ou encore la bibliothèque humaniste de Sélestat.

L'ouverture de ce catalogue collectif offre de nouvelles perspectives aux utilisateurs, d'autant qu'il apparaît qu'un nombre significatif des ouvrages recensés ne sont pas conservés à la BnF. Cette base a vocation à s'enrichir des catalogues de fonds anciens d'autres établissements jusqu'à couvrir l'ensemble du territoire national. Les documents ainsi localisés peuvent être consultés dans les bibliothèques qui les détiennent, selon des règles d'accréditation et de communication propres à chaque établissement. Pour les connaître, ou pour recueillir tout renseignement utile sur les établissements, on interrogera le Répertoire national des bibliothèques et centres de documentation, ouvert sur le site du Catalogue collectif de France, depuis octobre 1998.

Destiné à la recherche au sens le plus large, la mise en ligne du Catalogue collectif de France représente ainsi un événement majeur pour l'enrichissement et la visibilité du paysage documentaire français.

Pour la prochaine étape de sa réalisation, le Catalogue collectif de France proposera un service de fourniture à distance de documents : prêt entre bibliothèques, reproduction ou réservation en vue d'une consultation sur place.

## Théâtre

# DEUX NOUVELLES FORMATIONS À LA MISE EN SCÈNE

Deux formations à la mise en scène ont récemment été mises en place au sein des deux écoles nationales supérieures de théâtre en France : le conservatoire national supérieur d'art dramatique à Paris et l'école supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg.

### A Paris

Jusqu'à présent, devenir metteur en scène relevait de ce que l'on a coutume d'appeler « une formation sur le tas ». Désormais, le conservatoire national supérieur d'art dramatique à Paris propose une formation professionnelle continue, sous forme de trois sessions d'une durée comprise entre quinze jours et un mois et demi, réparties sur deux ans : un stage sous la direction d'un metteur en scène français, un stage technique au Théâtre national de Strasbourg et un séjour auprès d'un maître étranger. Huit metteurs en scène de moins de trente-cinq ans seront sélectionnés. Le concours consiste en une analyse critique d'une mise en scène déjà réalisée par eux-mêmes, la présentation d'un projet à venir, de vingt minutes d'un spectacle de leur invention ainsi que d'une scène imposée.

Le nouveau département d'études intitulé « unité nomade de formation à la mise en scène » a été confié à Josyane Horville.

### A Strasbourg

La première promotion de la section mise en scène/dramaturgie, de l'école supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg débute en octobre 2001. Trois élèves entre 21 et 27 ans sont retenus dans cette spécialité en formation initiale. Le recrutement se fait par

l'examen d'un dossier dans lequel le candidat établit un bilan de son parcours théâtral, justifie et expose ses projets. Un entretien centré sur un projet de mise en scène imaginaire et un stage probatoire complètent la demande de candidature. La formation de base des élèves metteurs en scène croise les disciplines des trois autres sections enseignées à l'école (jeu, régie, scénographie) et dure, comme les autres, trois ans. Les prochaines inscriptions seront ouvertes en octobre 2001 pour le recrutement de la deuxième promotion.

Avec ces formules, le Conservatoire national de Paris et le théâtre national de Strasbourg entendent compléter les formations déjà présentes dans ces établissements par celle qui est la plus transversale de toutes : la mise en scène.

### Rens. :

Théâtre national de Strasbourg,  
03 88 24 88 59 - [ecole@tns.fr](mailto:ecole@tns.fr)  
Conservatoire national de Paris :  
01 42 46 12 91 - [www.culture.fr/cnsad](http://www.culture.fr/cnsad)

### Exposition

#### UN TABLEAU DE POUSSIN REDÉCOUVERT : SAINTE FRANÇOISE ROMAINE

» jusqu'au 2 avril 2001.

Le tableau était connu par des gravures mais il s'était volatilisé depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Jusqu'en 1998 où, dans une brocante de Marseille, un expert parisien repère un tableau qui, sous la crasse qui le recouvre, lui rappelle quelque chose. Quoi ? ces gravures justement, reproduites dans tout bon livre sur Poussin.

L'expert appelle à la rescousse Pierre Rosenberg, président-directeur du musée du Louvre et spécialiste du peintre, qui reconnaît immédiatement dans le tableau l'œuvre perdue et depuis si longtemps recherchée. Acquise par le musée, grâce à la mobilisation du Fonds du patrimoine, de la Société des Amis du Louvre et d'un mécène japonais, c'est cette œuvre qui est actuellement présentée dans les salles Poussin du musée. Peinte en 1657, elle fut commandée à Poussin par le cardinal Rospigliosi (futur pape Clément IX), qui souhaitait un ex-voto pour remercier sainte Françoise, censée avoir repoussé la peste qui frappa Rome pendant l'hiver 1656-1657.

Autour de l'œuvre retrouvée (qui, contre toute attente, n'a finalement pas eu besoin de restauration mais juste d'un époussetage), sont présentés une vingtaine d'autres tableaux ayant un lien soit avec la personnalité fascinante du commanditaire du tableau, le cardinal Rospigliosi, soit avec sainte Françoise Romaine, femme pieuse du XVI<sup>e</sup> siècle qui, par sa charité et ses miracles, fut longtemps considérée comme la protectrice de Rome.

« Un tableau de Poussin redécouvert : *Sainte Françoise Romaine* », musée du Louvre (aile Richelieu, 2<sup>e</sup> étage),

### Exposition

#### JOHN SOANE, LE RÊVE DE L'ARCHITECTE

» jusqu'au 16 avril, tous les jours, sauf le mardi, de 10h à 17h

L'architecte britannique Sir John Soane (1753-1837) fut professeur à la Royal Academy, architecte de la Banque d'Angleterre (partiellement détruite dans les années 1920), et créateur à Lincoln's Inn Fields, l'un des premiers musées de l'architecture.

Plus de 200 maquettes et dessins (en particulier de grandes aquarelles de Joseph Gandy, destinées à la présentation des projets et réalisations aux clients de l'architecte) permettent d'évoquer les projets et les réalisations de Soanes.

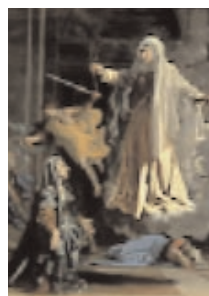
L'exposition est accompagnée d'une traduction française du catalogue rédigé par les commissaires britanniques, Margaret Richardson et MaryAnne Stevens, publiée par Gallimard. Exposition produite par la Royal Academy de Londres et le Sir John Soane's Museum avec le soutien du British Council, et organisée pour la France par la Cité de l'Architecture/Musée des monuments français, avec le soutien du Ministère de la Culture (direction de l'architecture et du patrimoine, délégation aux affaires internationales) Exposition à l'hôtel de Rohan, 87 rue Vieille du Temple 75003 Paris

### EDITIONS DU PATRIMOINE

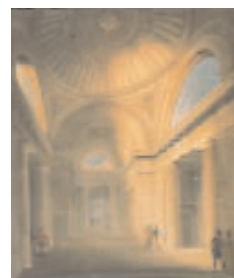
Les Editions du patrimoine et l'Ecole nationale du patrimoine ont présenté au Salon du livre la première édition française de l'ouvrage de référence sur la restauration en Europe, *Théorie de la restauration* de Cesare Brandi.

Dans le cadre de cette collaboration, les actes d'un colloque organisé par l'Ecole du patrimoine en 1999 ont aussi été publiés, sous le titre Tri, sélection, conservation.

Quel patrimoine pour l'avenir ? . Ces ouvrages sont édités dans la nouvelle collection Idées et débats, lieu de fédération d'idées



Poussin, *Sainte françoise Romaine* © Musée du Louvre



© John Soane, 1803, banque d'Angleterre, Princes Street vestibule dessin préparatoire.

et d'accueil pour les textes et débats qui animent la réflexion contemporaine sur l'histoire et l'avenir du patrimoine.

Théorie de la restauration : 120 F - Tri, sélection, conservation 180 F.

### Publication

#### LES ÉDITIONS DE LA FEMIS

La Fémis, école nationale supérieure des métiers de l'image et du son, édite de nombreux livres qui ont trait aux métiers du cinéma, à leur pratique, à leur évolution, à leur enseignement. De nouveaux ouvrages viennent de paraître. *Les annales du concours* reprend et commente quinze ans d'épreuves, *L'annuaire des anciens élèves* donne les coordonnées de près de quatre cents jeunes professionnels et *Techniques numériques et création cinématographique* fait le point sur l'usage du numérique au cinéma.

Des rééditions de *Leçons de mise en scène* d'Eisenstein et *Exercice du scénario* de Bonitzer, viennent aussi de sortir. Ces deux ouvrages de référence constituent les documents indispensables du cinéphile et de l'amateur de fiction. Au total, la Fémis propose une vingtaine de titres, disponibles à l'école et dans les librairies spécialisées. Une bonne partie de ces ouvrages ont fait l'objet de traductions dans plusieurs langues étrangères.

Rens. : Fémis, 01 53 41 21 00  
femis@femis.fr

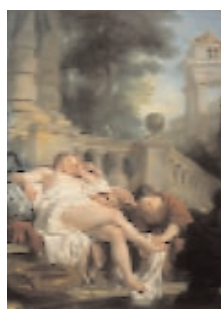
### internet

#### L'ARCHÉOLOGIE AÉRIENNE DANS LA FRANCE DU NORD

Du haut d'un avion, l'archéologue distingue des formes étranges, des taches, des lignes droites ou curvilignes, des contrastes de couleurs ; les vestiges enfouis réapparaissent aussi mystérieusement qu'ils disparaissent. Depuis près de 40 ans, Roger Agache traque ces « fantômes du passé » à la recherche de la mémoire des hommes. Dans un nouveau site *internet*, une sélection de 300 des meilleures photographies de Roger Agache accompagnées d'aquarelles de reconstitution, réalisées par Jean-Claude Blanchet, illustrent les découvertes remarquables que l'on doit à la prospection aérienne en Picardie et plus largement dans toute la France du Nord. Le site retrace l'avancée de cette discipline née avec l'aviation et livre les clés de lecture et d'interprétation du paysage. Techniques et méthodes y sont exposées pour apprendre à discerner, interpréter et dater ces structures archéologiques, à partir des résultats obtenus par les fouilles de contrôle et les données historiques.

Le site s'enrichit d'un jeu, dans lequel l'internaute, aux commandes d'un avion, teste ses qualités de prospecteur aérien. Un site léger, pour ne pas dire « aérien », où la qualité des photographies scientifiques croise toujours un vrai plaisir esthétique. Proposé par Roger Agache, conservateur en chef honoraire du patrimoine, et Jean-Claude Blanchet, inspecteur





Jean François de Troy, *Bethsabée au bain* © Musée des Beaux-Arts de Valenciennes



© Catalogue de la collection FRAC Bourgogne, 1984-2000



Exercice du scénario © Femis, Pascal Bonitzer, Jean-Claude Carrière



Picasso, *Le Baiser* © Succession Picasso

général de l'archéologie, ce site est le onzième titre de la collection électronique « Grands sites archéologiques », produite par la Mission de la recherche et de la technologie, en collaboration avec la Sous-direction de l'archéologie et le CNRS.

**Adresse du site :** <http://www.archeologie-aerienne.culture.gouv.fr>  
adresse de la collection « Grands sites archéologiques »  
<http://www.culture.gouv.fr/culture/arnat/fr/>

## Publication

### AFFAIRES CULTURELLES EN RÉGION

Le comité d'histoire du ministère de la Culture vient de publier deux ouvrages de référence.

Le premier, *Affaires culturelles et territoriales*, sous la direction de Philippe Poirrier et Jean-Pierre Rioux montre comment l'Etat est devenu peu à peu un partenaire des acteurs culturels en région. Cet ouvrage apporte un regard historique sur la décentralisation, à travers le regard de représentants de l'Etat, d'acteurs locaux et d'historiens.

*L'implantation du ministère de la culture en région*, de Jean-Luc Bodiguel, explique la naissance et le développement des Directions régionales des affaires culturelles. Chevilles ouvrières de l'action de l'Etat dans le domaine culturel, les Drac ont réussi à croiser l'action des professionnels et des artistes avec l'animation des territoires assumée par les élus.

**Rens. :** La documentation française  
01 40 15 72 30

## Publication

### LA COLLECTION DU FRAC BOURGOGNE

Un bilan des dix-sept ans d'activité du Frac de Bourgogne, est publié à l'occasion de l'année 2000. Il comprend une histoire de la constitution du fonds par son directeur actuel, Emmanuel Latreille, et permet de comprendre comment se constitue la collection, les réflexions qui la guident, les regards sur l'art dont elle témoigne. Cette étude est complétée d'une présentation et d'une analyse de la politique de diffusion de la collection. A travers les différentes expositions organisées par le Frac de Bourgogne, Anne Tronche examine le rôle que joue une exposition, la manière dont elle contribue à construire le sens des oeuvres, à la fois pour les professionnels de l'art mais aussi pour tout un chacun. Un album rassemble les notices critiques sur les 167 artistes représentés et les reproductions des 364 oeuvres acquises depuis 1984. Premier catalogue de la collection, il en constitue aussi le bilan de l'état actuel.

**Frac Bourgogne**, 49 rue de Longvic - 21000 Dijon (Tél. : 03 80 67 18 18 / Fax : 03 80 66 33 29 / e-mail : [frac.bourgogne@wanadoo.fr](mailto:frac.bourgogne@wanadoo.fr))

## Expositions

### « PICASSO ÉROTIQUE » » jusqu'au 20 mai 2001.

L'œuvre de Picasso est tout entière érotique dans la mesure où la création y procède toujours de la pulsion sexuelle. Mais il existe cependant, au cœur de

l'immense production de l'artiste, un ensemble d'œuvres plus spécifiquement ou directement érotiques : des dessins, des croquis de carnets... mais aussi des peintures et des sculptures. C'est cet aspect que l'exposition se propose de dévoiler, en présentant de nombreuses œuvres, parmi lesquelles : *L'Étreinte*, la série de gravures de Raphaël et *la Fornarina*, la sculpture *Métamorphose II* de 1928, les séries *Degas chez les filles* et *La maison Tellier*. Un certain nombre de documents viennent enrichir cette présentation (correspondances, poèmes automatiques, photographies...), ainsi que le manuscrit original de la pièce de théâtre écrite par Picasso, *Le Désir attrapé par la queue*. « Picasso érotique », Galerie nationale du Jeu de Paume.

## Editions

### BROUILLONS D'ÉCRIVAINS

» Jusqu'au 24 juin 2001

La Bibliothèque nationale de France expose jusqu'au 24 juin quelque deux cents brouillons d'écrivains, choisis pour l'essentiel dans les collections de la BnF. L'exposition permet d'approcher les mystères de la création littéraire et de donner à voir le travail des plus grands écrivains. De Charles d'Orléans à Georges Perec en passant par Hugo, Flaubert, Proust, Sartre, Valéry, ... la démarche propre à chacun se dévoile. Si le XXe siècle a élevé le brouillon d'écrivain au rang d'objet fétiche ou d'œuvre d'art, son statut n'a pas toujours été aussi glorieux. L'ex-

position retrace l'émergence du manuscrit d'écrivain, du Moyen Age jusqu'à nos jours. La dernière partie de *Brouillons d'écrivains* pose une double interrogation sur le processus de création et le devenir de la trace écrite de ce processus, étant donnée l'utilisation du traitement de texte.

**BnF :** Site François-Mitterrand Tél. : 01 53 79 41 18

## Expositions

### « DE WATTEAU À FRAGONARD » » du 30 mars au 2 septembre 2001.

Le musée des Beaux-Arts de Valenciennes - profitant de la fermeture pour rénovation et agrandissement du musée des Beaux-Arts d'Angers - accueille le fleuron des collections de ce musée : un ensemble prestigieux de peintures françaises du XVIIIe siècle. Ce « florilège » d'une époque - rassemblant des œuvres de Watteau, Chardin, Hubert Robert, Greuze, Fragonard... reflète une conception nouvelle de la peinture : sensuelle, poétique, enjouée... et parfois provocante.

« Florilège. De Watteau à Fragonard. Peintures du XVIIIe siècle français du musée des Beaux-Arts d'Angers » Musée des Beaux-Arts, boulevard Watteau - 59300 Valenciennes,

## Colloque

### LA VILLE EN QUESTION

Sous le titre *La ville, communauté rêvée...réalité invivable ?* un colloque aura lieu le 5 et 6 avril à l'Ecole nationale d'administration (Ena). Soutenu notamment par la Drac d'Alsace, le colloque porte sur des thèmes variés menés par des architectes, des urbanistes, philosophes et sociologues français et européens. Des expositions sont visibles au même moment au Palais du Rhin (Drac d'Alsace) : *Video-diapo*, avec plus de 400 photos sur la nouvelle architecture à Berlin ; *L'altra modernità*, l'architecture classique et traditionnelle dans la construction de la ville au XXe siècle.

**Rens. :** 03 88 15 57 00

## LES FINANCEMENTS CULTURELS EUROPÉENS

La troisième édition du guide des financements culturels européens vient de paraître. Cet ouvrage, réalisé par le *Relais Culture Europe* avec le soutien du DAI, recense tous les dispositifs mis en place par la communauté européenne pour soutenir des projets culturels. A côté des instruments culturels et en premier lieu du programme Culture 2000, il répertorie toutes les autres possibilités de financement de projets culturels au niveau européen. L'information est donnée de manière précise et complète : les programmes, présentés sous forme de fiches, sont classés selon leur domaine principal d'intervention (culture et audiovisuel, formation, jeunesse, etc.). Chaque fiche décrit le contenu du programme ou l'action communautaire, les modalités de participation et fournit des exemples. Les opérateurs culturels disposent ainsi d'un véritable outil pratique leur permettant d'identifier ces instruments et de mieux les utiliser. Les informations contenues dans le guide des financements culturels européens seront régulièrement mises à jour sur le site du *Relais Culture Europe* (<http://www.relais-culture-europe.org>).

Les financements culturels européens  
**Relais Culture Europe**  
2001, 408 pages, 30 Euros -  
196,79 francs  
Nouvelle édition  
En vente en librairie  
et à la Documentation française  
29, Quai Voltaire  
75344 Paris cedex 07  
Tél : 01 40 15 70 00  
commande et paiement en ligne :  
[www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr)

## NOMINATIONS



Emmanuel Hoog © INA

### EMMANUEL HOOG EST NOMMÉ À LA PRÉSIDENTIE DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL (INA)

Conseiller technique (culture, audiovisuel, entreprises de presse) au cabinet du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie depuis avril 2000 ; il est également depuis juillet 2000 conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat au Budget. Né en 1962, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, Emmanuel Hoog fut affecté au ministère de la Culture en 1988, à sa sortie de l'ENA. Adjoint puis chef du bureau du budget et des affaires financières à la direction de l'administration générale de ce ministère (1988-1992), il fut ensuite rapporteur adjoint de la Mission pour la création de l'Institut international d'histoire des arts de Paris (1992-1993). Parallèlement il est nommé en septembre 1992 administrateur du Théâtre national de l'Odéon, poste qu'il occupa jusqu'en juillet 1997. Directeur délégué auprès du directeur du Piccolo Teatro de milan de février 1997 à décembre 1998, Emmanuel Hoog fut conseiller pour la culture et l'audiovisuel au cabinet de Laurent Fabius à la présidence de l'assemblée nationale, de juillet 1997 à mars 2000. Il fut nommé en 1998, directeur du *Printemps des poètes*. Il remplace à la tête de l'INA, Francis Beck, nommé membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel.



Agnès Saal © Franck Fleury

### NOMINATION D'AGNÈS SAAL À LA BNF

Agnès Saal a été nommée directrice générale de la Bibliothèque nationale de France, en remplacement de François Stasse. Née le 8 décembre 1957 à Tunis, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, Agnès Saal a été affectée au ministère de la culture à sa sortie de l'ENA (promotion « solidarité »), en 1983. Elle a été notamment directrice de l'administration et des affaires financières, puis directrice des financements, de la réglementation, de la prospective et de l'information au Centre national de la cinématographie (1990-1997), avant d'être nommée, en juin 1997, conseillère technique de Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication. Devenue directrice adjointe de son cabinet en février 1998, Agnès Saal l'était restée auprès de Catherine Tasca depuis mars 2000.

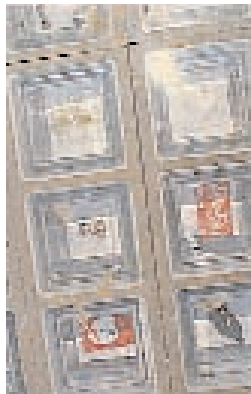
### ÉLECTION DE FLORENCE CONTENAY À LA PRÉSIDENTIE DE L'IFA

Florence Contenay a été élue à la présidence de l'Institut Français d'Architecture (IFA). Elle succède ainsi à Dominique Perrault, qui assumait cette fonction depuis 1998. Administrateur civil, inspectrice générale de l'Équipement, chargée de mission auprès de la directrice de l'Architecture et du Patrimoine, Florence Contenay qui a dirigé l'IFA de 1981 à 1988, en présidera désormais les destinées. Elle sera assistée dans cette tâche par deux vice-présidents : François Geindre, Maire d'Hérouville Saint-Clair et Pierre Clément, architecte et anthropologue, et d'une trésorière, Béatrice Dollé, architecte.

Par ailleurs, Florence Contenay animera, pour la durée de son mandat de trois ans, et en collaboration avec Jean-Louis Cohen, la mission de préfiguration de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, placée auprès de Wanda Diébolt, directrice de l'Architecture et du Patrimoine, afin d'en élaborer les statuts et la programmation. Celle-ci verra le jour au Palais de Chaillot au cours du deuxième semestre 2003.

## COMMANDE PUBLIQUE

# LA LIGNE DE VIE D'HÉROUVILLE SAINT-CLAIR



La ligne © Joël Hubaut



La ligne © Joël Hubaut

Sous l'impulsion du plasticien Joël Hubaut, les habitants d'Hérouville Saint-Clair créent une véritable sculpture de société dans le cadre d'une commande publique novatrice

*La Ligne*, sculpture collective conçue par Joël Hubaut, a été inaugurée le 7 février dernier, place François Mitterrand à Hérouville Saint-Clair.

Mémoire vive d'un segment de population, selon l'artiste, l'œuvre se compose de 25.000 pavés de verre de 10 cm de côté qui accueillent chacun un objet confié par un habitant. Soutenue par la Délégation aux arts plastiques, la Délégation au développement et à l'action territoriale et la Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie, *la Ligne* a pour objectif d'associer les Hérouvillais à un ouvrage collectif qui ne trouve son sens qu'avec la participation de tous.

Née au XX<sup>e</sup> siècle, Hérouville Saint-Clair associe la recherche de son identité culturelle à sa mémoire sociale. Dans ce contexte, *la Ligne* est exemplaire à plusieurs titres. Au plan symbolique, la possibilité, pour chaque participant, de connaître et communiquer

l'emplacement de son objet - grâce à la remise d'un ticket numéroté et la constitution d'un cadastre - renouvelle, de façon ludique, la construction de la mémoire collective des Hérouvillais. Au plan matériel, *la Ligne* déjoue les pièges de la monumentalité. Pérenne, elle investit, sur plus de 2 km, un complexe de formes que singularisent entre autres des bâtiments de Massimiliano Fuksas, Jean Nouvel et Christian de Portzamparc : elle correspond ainsi à l'échelle de la ville. Mais, inscrite dans le sol, elle ne s'impose pas au regard et ne délimite pas l'espace. Pour la visiter, il suffit de marcher dessus et d'être attentif au pavement, qui laisse apparaître la face supérieure des cubes de verre. On peut aussi ne plus la distinguer, lorsqu'elle serpente et se perd dans le réseau des différents marquages au sol. Enfin, selon le désir de l'artiste, *la Ligne* se fera évanescence : elle accueillera le passage du temps, se patinera et s'offrira d'autant mieux à l'usage. Ville d'Hérouville Saint-Clair <http://www.herouville.net> direction de la communication: 02 31 45 34 49

## ARTS PLASTIQUES

### LA COMMISSION DE RECOLEMENT DES DÉPÔTS D'OEUVRES D'ART CHANGE DE PRÉSIDENT

Jean-Pierre Bady, Conseiller, maître à la Cour des comptes, vient d'être nommé par le Premier Président de la Cour des comptes, président de la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art en remplacement de Jean Maheu, qui avait demandé à être déchargé de cette responsabilité.

Cette commission a été créée en mars 1997, à la suite de deux rapports de la Cour des comptes parus en 1996. Elle est placée auprès de la ministre de la Culture et de la Communication.

Sa mission est de réaliser un inventaire général des dépôts des collections nationales relevant du ministère de la Culture et de la Communication, en France et à l'étranger (plusieurs dizaines de milliers d'objets). Cette opération de récolement général est sans précédent en France.

Les dépôts dépendent de quatre principales institutions : la direction des musées de France, le Mobilier national, le Fond national d'art contemporain et le musée national d'art moderne. Les dépositaires sont les ministères et leurs dépendances, les musées classés et contrôlés, les établissements publics, les services déconcentrés, les collectivités territoriales... Une fois achevé, le récolement permettra d'établir une physionomie des collections nationales déposées qu'elles soient visibles, présumées détruites ou disparues. Pour mener à terme ses inves-

tigations, la commission a mis en place des instances techniques tels que le groupe de pilotage, la délégation permanente qui statue sur les dossiers des œuvres disparues et les dépôts de plaintes, et enfin la sous-commission marquage.

Dans cette optique, elle a entrepris quatre études : juridique, historique, informatique et sur les produits de marquage.

Par ailleurs la commission prépare les récolements à venir avec des documents destinés aux dépositaires et une base d'informations des dépôts. Les mesures devraient assurer une meilleure protection et une meilleure gestion des objets.

Le président de la commission demandera l'intervention de l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles pour poursuivre les recherches des œuvres disparues. Il en sera fait de même au sein des autres ministères.

# ARIEL GOLDENBERG

## Nouvelles orientations à Chaillot

Ariel Goldenberg a été nommé en juin dernier à la tête du Théâtre national de Chaillot par Catherine Tasca. Directeur de théâtre, il a su attirer en plus de dix ans à la MC 93 de Bobigny les plus grands metteurs en scène, de Bob Wilson à Peter Sellars ou Peter Stein. Il succède à Jérôme Savary dans la salle où Jean Vilar a fondé le TNP. Il nous parle de ses projets.

Le bureau dans lequel nous reçoit Ariel Goldenberg, au Palais de Chaillot, est une pièce vaste mais sans luxe ostentatoire, tout à fait dans le style des années 70... «Ce bureau a une particularité, nous explique-t-il non sans fierté : c'était le bureau de Jean Vilar, du temps du TNP, et l'on a tenu à en respecter l'ordonnancement, rien n'a été changé ! ». La filiation est établie : comme pour Jean Vilar, l'exigence d'Ariel Goldenberg est celle de la démocratisation théâtrale, de l'impératif d'ouverture, de la rencontre d'autres publics, d'autres réalités sociales. Et aussi d'autres formes du spectacle vivant : la danse, la musique, le cirque. Car, s'il est fidèle à l'esprit de Jean Vilar, Ariel Goldenberg en a élargi le spectre artistique. Le théâtre de Chaillot pour Ariel Goldenberg, c'est un lieu indissociable de la mémoire de son fondateur.

### Les priorités

Pourtant, si la tâche qui attend Ariel Goldenberg est exaltante, elle est loin d'être évidente :

ainsi, il nous fait part de ses nombreux projets pour la rénovation du théâtre : « le premier handicap de Chaillot, c'est d'avoir 45 % de sa surface au sol dévorée par des cages d'escalier et des couloirs. Il faudra qu'on modifie les gradins de la grande salle de sorte qu'on puisse en moduler la jauge. Mais les priorités sont d'abord une salle de répétition, des ateliers de décor.

En ce qui concerne la programmation, Ariel Goldenberg a aussi ses priorités.

La répartition entre une programmation classiquement consacrée au théâtre et une programmation nouvelle qui comprendrait une part beaucoup plus importante à la danse fait figure de petite révolution aux yeux de certains. Ce serait l'héritage de Vilar qui serait mis à mal.

### Diffuser la jeune création

« La nouvelle orientation de Chaillot va être de donner une sorte de parité entre le théâtre et la danse. J'ai nommé José Montalvo à mes côtés comme conseiller artistique pour la danse et nous avons proposé tous les deux une programmation qui met l'accent sur cette activité : danse contemporaine, bien sûr, avec *French Kiss*, le 10 mars, où l'on verra des chorégraphes proposer des extraits de leurs œuvres : il y aura parmi eux Régine Chopinot, Catherine Diverrès, Jean-Claude Gallotta, Maguy Marin et Joseph Nadj. Mais aussi on trouvera des



Ariel Goldenberg © photo - Marc Enguerand

danses populaires comme le tango : j'ai en effet sélectionné les meilleurs spectacles du festival de Buenos Aires et ils seront distribués en mai ». Avant d'enchaîner et de compléter par les autres missions qui lui sont assignées : « Mais ce n'est pas tout, il nous faut aussi produire ou diffuser la jeune création, il nous faut aussi « rajeunir » et élargir le public : bref, pour réaliser tout cela, il nous faudra du temps. J'ai l'habitude de dire : ne me jugez pas avant trois ans ! Cela veut dire qu'il faudra nous juger sur pièces. »

**Une programmation éclectique**  
Dernière interrogation : les artistes qui ont accompagné son parcours à Bobigny le suivront-ils à Chaillot ? « Je ne peux pas dire s'ils me suivront à Chaillot, ils décideront eux-mêmes ! Tout ce que je peux dire, c'est que je

veux faire de Chaillot un lieu de production de spectacles. Et un lieu de spectacles éclectique. La programmation que j'ai proposé dès mon arrivée me semble en être un début d'illustration : *Othello* de Shakespeare mis en scène par Dominique Pitoiset a côtoyé un premier spectacle mis en scène par la jeune Argentine Rosario Audras, *Lettres mortes*. On pourra aussi voir des spectacles aussi variés que le spectacle *Dämonen* de l'allemand Franck Custerf ainsi que le festival *Buenos Aires Tango* ! »

Ariel Goldenberg pratique l'éclectisme rieur : il part dans un grand rire.